

Avis de Manifestation d'Intérêt

Référence : FPMSA/DF/RH/JKM/2024/015

FPM SA porte à la connaissance du public qu'il recrute un commissaire aux comptes principal dans le cadre de ses activités, conformément au cadre légal et réglementaire en vigueur en République Démocratique du Congo.

I. Contexte

FPM SA est une Institution financière agréée par la Banque Centrale comme société financière depuis 2015. Créé par les actionnaires institutionnels KfW, Cordaid, Bio et Incofin CVSO, le FPM SA a pour mission essentielle de promouvoir le développement des MPME et l'autonomisation financière des personnes à faibles revenus par l'inclusion financière.

Se faisant, il accorde aux institutions financières partenaires (« IFP ») des prêts seniors pour renforcer leur liquidité à moyen et long terme, des prêts subordonnés pour améliorer leur solvabilité, des placements à terme pour renforcer leur liquidité à court terme et des fonds de garantie partielle du portefeuille des crédits des MPME pour couvrir le risque de crédits aux MPME n'ayant pas suffisamment de garantie. Ses ressources estimées à 120 000 000 USD sont constituées, en plus, des apports de ses actionnaires et ses profits cumulés, d'emprunts à moyen et long terme et des fonds sous gestion.

En tant que société financière spécialisée, FPM SA est soumis à des exigences strictes en matière de contrôle interne fixées par la Banque Centrale du Congo.

C'est dans ce contexte, et en vue de garantir la continuité des missions d'audit de certification des comptes en toute circonstance conformément à l'instruction 19 de la BCC, que FPM SA procède au recrutement d'un Commissaire aux Comptes principal.

II. Missions

Le commissaire aux comptes aura pour mission de :

- Auditer les états financiers annuels et semestriels du FPM SA conformément aux principes comptables admis en République Démocratique du Congo pour les sociétés financières et aux instructions de la Banque Centrale du Congo.
- Réaliser les diligences nécessaires pour vérifier l'application de la loi bancaire ainsi que des instructions de la Banque Centrale du Congo.
- Examiner le dispositif de contrôle interne et produire un rapport détaillé (LCI) en identifiant et analysant les risques inhérents aux activités du FPM SA et à son dispositif de contrôle interne.
- S'assurer du respect des normes prudentielles et de la production du rapport Pilier III, conformément aux dispositions des Instructions 14 et 55 de la Banque Centrale du Congo.



- Vérifier la régularité et la sincérité des comptes en conformité avec le référentiel comptable spécifique aux sociétés financières en vigueur, ainsi que les normes internationales d'audit (IFRS).
- Réaliser toutes diligences liées à toute augmentation du capital social du FPM SA.
- Effectuer les diligences requises par l'ONEC, notamment pour la certification des états financiers annuels accompagnant la déclaration fiscale de l'impôt sur les bénéfices et profits.
- S'assurer de l'effectivité de toutes autres missions imposées par la loi et/ou la réglementation de la République Démocratique du Congo.

III. Compétence et exigences professionnelles

Le Commissaire aux Comptes doit posséder un ensemble de compétences professionnelles et techniques afin d'exercer ses missions avec rigueur et précision.

i. Connaissances solides en finance et droit des sociétés (OHADA) :

Maîtrise des concepts financiers, des normes comptables (dont IFRS), fiscales et juridiques applicables.

ii. Indépendance et intégrité :

Agir en toute impartialité, sans conflits d'intérêts, avec une rigueur et une transparence irréprochable.

iii. Mise à jour régulière des connaissances :

Maintenir un haut niveau de compétence et se tenir informé des évolutions légales, réglementaires, comptables, et financières.

IV. Critères de qualification

Les critères pour postuler incluent :

- Être un cabinet d'audit et d'expertise comptable indépendant, dûment constitué en RDC ;
- Justifier d'une expérience avérée dans la révision des comptes des sociétés financières congolaises;
- Être inscrit au tableau d'un ordre des experts comptables reconnu au niveau national et international ;
- Être agréé par la Banque Centrale du Congo ;
- Avoir une expérience confirmée en audit financier, audit des processus, audit informatique, audit fiscal et audit des fonds de garantie ;
- Disposer d'un ancrage international important.



V. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit inclure :

- Un document de présentation du cabinet ;
- Des documents légaux de constitution (statuts, RCCM, ID NAT, NIF, etc.) ;
- Une preuve d'inscription au tableau d'un ordre des experts comptables congolais ;
- Une copie certifiée de l'agrément par la Banque Centrale du Congo ;
- Une présentation du Top Management et des équipes spécialisées, avec mention des expertises respectives ;
- Une copie des pièces d'identité en cours de validité des membres du Top Management ;
- Une déclaration signée sur l'honneur par le représentant légal du cabinet, récapitulant :
- Toutes les procédures administratives ou judiciaires en cours ou clôturées auxquelles il a été parti;
- L'état des sanctions judiciaires et décisions disciplinaires prises à son égard.
- Une offre financière détaillée.

VI. Comment postuler à cette offre ?

Les candidatures doivent être soumises en français, par voie électronique, au plus tard le **31 décembre 2024 à minuit (heure de Kinshasa)** à l'adresse suivante : recrutement-2023@fpmsa-rdc.com
Objet du mail : FPMSA/DF/RH/JKM/2024/015/commissaire aux comptes principal.

Pour toute information complémentaire sur le FPM SA, veuillez consulter notre site : www.fpm.cd.

Fait à Kinshasa, le 27 novembre 2024.



Direction Générale FPM SA